

Paris, le 2 décembre 2009

Communiqué de presse n° 2

à 5 heures 15

INCIDENT A LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CRUAS (ARDECHE) LA SITUATION S'EST RETABLIE MAIS L'ASN RESTE VIGILANTE

Le plan d'urgence interne avait été déclenché dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 2009 par EDF sur le réacteur n°4 de la centrale nucléaire de Cruas (Ardèche) à la suite de l'obturation de la prise d'eau alimentant le système de refroidissement de ce réacteur. Cette obturation avait été provoquée par l'arrivée massive de débris végétaux charriés par le Rhône.

Ce type d'événement est prévu dans les procédures de sûreté applicables aux réacteurs nucléaires.

EDF a informé l'ASN que le refroidissement par le Rhône a maintenant été récupéré.

La sûreté de l'installation est restée assurée tout au long de cet incident, qui n'a pas eu de conséquences sur l'environnement.

L'incident est classé au niveau 2 de l'échelle INES, qui en compte 7.

L'ASN continue à suivre l'évolution de l'état de la situation. Deux de ses inspecteurs sont toujours sur le site.

L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux rayonnements ionisants. Elle contribue à l'information des citoyens.

Contact presse : Evangelia Petit, responsable des relations presse, tél 01 40 19 87 26, 01 40 19 86 61
evangelia.petit@asn.fr